



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
VIENNE BRIANCE GORRE**



*Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable  
« Avenue Léon Blum » - PANAZOL*

**PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU  
DU MARDI 23 JUIN 2026  
N°03/26**

**L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !**

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à 18 heures 00, les membres du Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable **VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués le 05 juin 2026, se sont réunis au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Pascal THEILLET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Nicolas BALOT, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

**Assiste à la séance, invité par Monsieur le Président :**

*M. Pascal DUBREUIL employé du SMAEP Vienne Briance Gorre.*

Monsieur Maurice LEBOUTET, ouvre la séance à 18h00. Le président se félicite de la présence et de la ponctualité de l'ensemble des membres pour ce premier bureau syndical.

-----

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE - APPROBATION DU PV DU BUREAU DU MERCREDI 11 MARS 2026**

Madame Gwenaëlle PAILLOT, déléguée titulaire de la commune de SAINT MATHIEU, est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 11 MARS 2026**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal du précédent Bureau est adopté.

-----

## **II. DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET D'ATTRIBUTIONS**

- ✓ Délib N°BS-2026-09 – Demande de subvention : travaux de renforcement et de sécurisation de la distribution d'eau potable « Avenue Louis Pasteur / RN 21 » - commune d'AIXE SUR VIENNE – programmes 2026-2027

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Article 1 :** *décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au renforcement et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable « Avenue Louis Pasteur / RN 21 » - commune d'AIXE SUR VIENNE – programmes 2026-2027, dont le montant total s'élève à 551 045,99 € H.T. ;*

**Article 2 :** *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

**Article 3 :** *dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2026 et suivant.*

-----

- ✓ Délib N°BS-2026-10 – Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Grange Neuve / RD 59 » - commune de RILHAC LASTOURS – programme 2027

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Article 1 :** *décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au dévoiement du réseau de distribution d'eau potable à hauteur du lieu-dit « Grange Neuve / RD 59 » - commune de RILHAC LASTOURS – programme 2027, dont le montant total s'élève à 110 000,00 € H.T. ;*

**Article 2 :** *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

**Article 3 :** *dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2027.*

-----

- ✓ Délib N°BS-2026-11 – RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste permanent à la suite de réussite au concours et approbation du nouveau tableau des effectifs

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

**Article 1 :** de créer cet emploi permanent à temps complet à compter du 25/08/2026 tel qu'il est présenté ;

**Article 2 :** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget du Syndicat ;

**Article 3 :** d'arrêter en conformité avec ce qui précède, le tableau des effectifs du Syndicat comme suit et charge Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

| Filière               | GRADES                                                 | CATEGORIE | EFFECTIF BUDGETAIRE | Dont : temps non complet  |
|-----------------------|--------------------------------------------------------|-----------|---------------------|---------------------------|
| <b>Administrative</b> | Attaché                                                | A         | 1                   |                           |
|                       | Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe         | B         | 2                   |                           |
|                       | Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe         | B         | 1                   |                           |
|                       | Rédacteur                                              | B         | 2                   |                           |
|                       | Adj. Adm Principal de 1 <sup>ère</sup> classe          | C         | 1                   |                           |
|                       | Adj. Adm. Principal de 2 <sup>ème</sup> classe         | C         | 1                   |                           |
| <b>Technique</b>      | Ingénieur                                              | A         | 1                   |                           |
|                       | Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe        | B         | 1                   |                           |
|                       | Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe        | B         | 4                   |                           |
|                       | Technicien                                             | B         | 1                   |                           |
|                       | Agent de maîtrise                                      | C         | 2                   |                           |
|                       | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe | C         | 1                   | 1 (15/35 <sup>ème</sup> ) |

-----

**III. PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 07 JUILLET 2026 A 18 HEURES 30**

- 1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**
  - a. Désignation du secrétaire de séance
  - b. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale
- 2) MISE A DISPOSITION DE TABLETTES NUMERIQUES AUX MEMBRES DU BUREAU ET/OU AUX MEMBRES TITULAIRES DES COMMISSIONS**
- 3) COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS DU MARDI 23 JUIN 2026**
  - a. Commission de dégrèvement
  - b. Commission de la communication et coopération décentralisée
- 4) PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE**

-----

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.*

-----

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 23 juin 2026.

Le Président du Syndicat,  
  
SYNDICAT DES EAUX  
VIENNE • BRIANCE • GORRE  
**Maurice LEBOUTET.**

La Secrétaire de séance,  
  
SYNDICAT DES EAUX  
VIENNE • BRIANCE • GORRE  
**Gwenaëlle PAILLOT.**  
*Membre du Bureau, Déléguée titulaire  
de la commune de SAINT MATHIEU.*